

Fumer, c'est tabou... MÊME CHEZ VOUS !

► L'interdiction de fumer à domicile est sur la table. Et ne manque pas de faire souffler sur les braises...

► De-hors ! Voilà, selon le docteur Roland Lemye, la seule et unique place raisonnable et responsable des fumeurs et fumeuses. Le vice-président du plus important syndicat de médecins en Belgique (l'Absym), propose carrément d'interdire aux fumeurs de consommer du tabac... chez eux ! Et de couler le tout dans la loi. Dans une carte blanche publiée par *Le Soir*, il estime que "le droit des enfants de vivre dans un environnement sans tabac" justifie cette extension de l'interdiction de fumer jusque dans un endroit où elle ne s'était pas encore immiscée : la sphère privée.

Le médecin veut, plus précisément, bannir la clope dans "les pièces communes, les chambres des enfants et la voiture dans laquelle l'enfant est transporté." Une mesure qui frise le bon sens, mais semble totalement... inapplicable. "Sincèrement, je ne pense pas qu'il faille mettre les parents en prison, ni même leur appliquer une amende s'ils enfreignent

► Le tabagisme passif, ce tueur silencieux, officiellement interdit dans nos maisons ?

● NHS
cette règle. L'idée est plutôt de persuader en expliquant quelle nocivité le tabac implique pour les enfants. Dans le passé, on a pu exprimer les mêmes doutes sur l'efficacité de l'interdiction des châtiments corporels. Cette interdiction vaut aussi bien pour le cadre familial privé. Même si on sait que l'objectif n'est pas atteint à 100 %, cette interdiction a eu un impact majeur sur la société."

Le tabac, autrement plus tabou que la fessée, après avoir été chassé de nos cafés, bars, terrasses, discothèques, restaurants et autres espaces publics, pourrait donc se

voir - ne serait-ce que symboliquement - diabolisé en nos propres intérieurs.

CONTACTÉE PAR NOS SOINS hier, la ministre de la Santé Maggie De Block (Open VLD), a tenu à... ne pas se prononcer sur l'épineuse question. "Comme tout le monde le sait, fumer nuit à la santé. La ministre De Block élabore dès lors activement une politique anti-tabac", nous a confié son service communication. "La ministre prépare plusieurs mesures mais il faut bien évidemment un consensus. Nous organisons pour cela des concertations en toute sérénité et loin des médias."

A.Ca.

RÉACTION

Docteur Anne Boucquiau
FONDATION
CONTRE LE CANCER
(CELLULE PRÉVENTION)

"Fumer en dessous de la hotte, c'est inutile"

"Nous ne sommes pas convaincus, à la Fondation contre le cancer, que le côté interdiction/répression, soit productif. Nous préférons une approche de responsabilité, d'information, de sensibilisation. Tout le monde sait que le tabac tue. Mais trop de monde ignore encore que le tabagisme passif tue aussi. Il est d'autant plus néfaste sur des cellules jeunes, que nous trouvons chez nos enfants. Fumer en dessous de la hotte, allumer une cigarette quand ils sont au lit uniquement : tout cela est néfaste ! Tout comme fumer dans la voiture - même quand les enfants ne sont pas là - un espace plus restreint que la maison. À choisir, si interdiction il devait y avoir, la voiture nous semble plus urgente que la maison..."

A.Ca.

COMMENTAIRE

L'irresponsabilité aussi est un droit

Qu'on s'entende bien : fumer dans la même pièce (ou le même habitat) que des enfants, qu'ils soient les vôtres ou non, en 2016, relève de l'égoïsme au pire, de l'inconscience au mieux. À notre époque, dire "on ne savait pas" n'est plus audible. En ce sens, l'appel lancé par le docteur Lemye fait sens : il s'agit de mettre un cadre, de couler dans la loi, une fois pour toutes, le caractère néfaste d'un acte plus courant qu'on ne le croit - le tabagisme passif. Bien. Il n'empêche, un truc nous turlupine... Bien que tout le monde s'accorde sur le caractère invérifiable de la mesure, force est de constater qu'on empiète, un peu plus encore, sur notre espace privé... Le droit de fumer chez soi en présence d'enfants, aussi débile et néfaste soit-il, est un droit. Une liberté. Celle d'être con et égoïste. À quand une autorisation à boire une bière en été devant les marmots, à quand un permis de barbecue pour ne pas trop cuire la viande ? Gare aux effets contre-productifs de la répression pour la répression : d'une, les fumeurs ne sont pas des terroristes. De deux, l'irresponsabilité aussi, est un droit.

PAR ALEXIS CARANTONIS